

CC/AB
Affiché le 23.06.2020
Retiré le 14.08.2020

Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2020
Compte rendu sommaire

Nombre de conseillers municipaux élus : 33, en fonction : 33, présents 32
Représentés par pouvoir..... 01
Absent..... 00
Excusé..... 00

1. Le secrétaire de séance désigné à l'unanimité est Madame Béatrice GRETH, adjointe au Maire.
2. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 17 février 2020.
3. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance d'installation du 25 mai 2020.
4. Les différentes délégations du Maire aux adjoints et au conseiller municipal délégué sont présentées à l'ensemble du Conseil Municipal à titre d'information, **pas de vote**.
5. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la constitution de 8 commissions municipales permanentes.
6. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la constitution d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'indemnisation du Maire, des 9 Adjoints et du Conseiller Municipal délégué ainsi que du versement de ces indemnités pour la durée du mandat.
7. Le Conseil Municipal décide et prend acte, à l'unanimité, des différentes délégations du Conseil Municipal au Maire.
8. Le Conseil Municipal délègue au Maire, à l'unanimité, de prendre toutes les décisions concernant les marchés publics et accords-cadres selon le seuil de procédure formalisée.
9. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Concession.
10. Le Conseil Municipal fixe à 9, à l'unanimité, le nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
11. Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les 4 administrateurs élus représentants le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
12. Le Conseil Municipal fixe et élit, à l'unanimité, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
13. Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les délégués du Conseil Municipal dans divers organismes et commissions extérieurs.
14. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'adhésion au groupement de commandes constitué par m2A pour l'achat d'électricité et des services associés à la fourniture de cette électricité ainsi que le projet de convention associé et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

15. Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.
16. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles.
17. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la rémunération du coordonnateur communal à la somme forfaitaire de 500 €, le solde de la dotation INSEE étant réparti entre les agents recenseurs au prorata du nombre de logements recensés par chacun d'eux.
18. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
19. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de postes permanents.
20. Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition de la fiscalité locale pour 2020.
21. Avec 20 voix pour et 13 abstentions, le Conseil Municipal approuve, le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville.
22. Avec 20 voix pour et 13 abstentions, le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion 2019 du budget principal de la Ville.
23. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'affectation des résultats 2019 du budget principal de la Ville.
24. Le Conseil Municipal examine et approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 – budget principal.
25. Avec 20 voix pour et 13 abstentions, le Conseil Municipal approuve, le compte administratif 2019 du budget annexe « EAU ».
26. Avec 20 voix pour et 13 abstentions, le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion 2019 du budget annexe « EAU ».
27. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'affectation des résultats 2019 du budget annexe « EAU ».
28. Le Conseil Municipal arrête et approuve, à l'unanimité, l'examen du budget primitif 2020 - budget annexe « EAU ».
29. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'attribution de subventions complémentaires au titre de l'année 2020 à 4 associations illzachoises.
30. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du versement de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal de la Trésorerie de Mulhouse Couronne – M. Thierry BOEGLIN, pour la durée de son mandat.
31. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de l'avenant concernant la restructuration de différents bureaux et locaux au sein de l'Hôtel de Ville d'Illzach.
32. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire ou l'adjoint délégué à engager l'ensemble des démarches liées à la conclusion du marché relatif à la fourniture et à la livraison de titres restaurant au bénéfice des agents de la Ville d'Illzach.
33. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la fusion de l'école maternelle Jean GIONO et de l'école maternelle Alphonse DAUDET - Rentrée 2020-2021.
34. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention de servitudes avec ENEDIS pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine avenue de Belgique.
35. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'acquisition d'une licence IV de débit de boissons.
36. Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, la mise à disposition d'une licence IV de débit de boissons à la sas « AS Elite Steakhouse » moyennant le paiement d'une redevance annuelle et autorise M. le Maire à signer la convention y afférente.

37. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conclure un contrat d'offre de concours pour la réfection de deux courts de tennis.

INFORMATIONS

DIVERS

 Le Maire,

Jean-Luc SCHILDKNECHT

